



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 24 février 2020	Nombre de délégués :	
N° 2020-007	En exercice :	29
Convocation du : 04 février 2020	Présents ou représentés :	19
Affichage du : 04 février 2020	Absents :	8
Objet de la délibération : Contrat de renouvellement MAIF		

L'an deux mille vingt le vingt-quatre du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Perrecy-les-Forges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD		X		Pouvoir à M BALLOT
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB		X		M Christophe DESCHAMPS
	M Marcel MARTIN		X		
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO	X			
	M Joachim LOPES			X	
	M Joël DUBAND	X			
	M Christian SOROKA	X			
	M Bernard VILETTE			X	
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE			X	M Guy BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR			X	
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	
M Marc REPY			X	M Pierre-Alain CHAGNIOT	
M Alain BALLOT	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA	X			
	M Bruno PICHARD	X			
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS		X		Pouvoir à M FRIZOT
	M Yves BAYON			X	
	M Pascal MOREAU			X	
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET		X		
M Claude DUCROUX	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD			X	
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Bruno PICHARD

.../...

Le Syndicat a souscrit une assurance responsabilité civile pour la collectivité et une assurance pour les locaux depuis 2011 sous la forme d'un contrat de 4 ans renouvelable.

Il est proposé de renouveler le contrat avec l'assureur (MAIF) pour une durée de 4 ans incluant l'année 2019.

Le montant de la cotisation est de 1598.44€ pour le parc automobile et 857.47€ pour les locaux et la responsabilité civile.

Suite à de nombreuses dégradations sur le sentier du marais du Pont des Morands, une demande d'assurance contre le vandalisme a été faite. Le montant de la cotisation pour s'assurer est de 13.42 € avec une franchise de 500 €.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à renouveler le contrat avec l'assureur MAIF pour les locaux, le parc automobile, la responsabilité civile ainsi que le vandalisme du mobilier urbain.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

